Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond tenue le 4e jour d'avril 2016, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc et Jean-Pierre Querry, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Est absent : Monsieur Jacques Rivière, conseiller, ayant justifié son absence.

Assiste également à la réunion : Monsieur Stéphane Cyr, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Madame Céline LeBlanc, greffière.

Vérification du quorum
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée et les délibérations débutent.

ADMINISTRATION

81-04-16 **1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté par les conseillers, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc en y ajoutant un point à l'item « Affaires nouvelles » :

27. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d'appui – Dossier Michel Courte

Il est à noter que cet ordre du jour demeure ouvert à toutes autres modifications.

2. Adoption des procès-verbaux
82-04-16 **2.1 Séance ordinaire du 7 mars 2016**
Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016;

Considérant que les membres du Conseil renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016.

3. Suivi de la période de questions (affaires du public) de la séance du 7 mars 2016
Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 7 mars 2016.

4. Correspondance
- De Mme Sarah Bernard, adjointe administrative par intérim pour le lieu d'enfouissement technique de Saint-Alphonse, une correspondance nous transmettant leurs états financiers au 31 décembre 2015, et ce, tel que précisé à l'article 18 du protocole d'entente.

- De l'équipe du ROSEQ (Réseau des organisateurs de spectacles de l'Est du Québec), une correspondance remerciant la Ville de leur participation et leur générosité pour la rencontre du printemps de leur organisme qui s'est tenue du 10 au 13 mars 2016.

83-04-16 **5. Comptes à payer**

Considérant que le Conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris et aux dépenses autorisées, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général ou des directeurs de services et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre des séances ordinaires et extraordinaires antérieures;

À cette cause, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

D'approuver la liste des engagements de crédits, et ce, au montant d'un million deux cent quatre-vingt-six mille deux cent soixante-huit dollars et vingt cents (1 286 268,20 $);

D'autoriser le directeur général à procéder dans les limites de ces crédits.

84-04-16 **6. Renouvellement de l'entente du Programme de supplément au loyer – Volet III – Inter-Action pour l'autonomie en santé mentale Baie-des-Chaleurs**

Considérant la demande de renouvellement reçue de la Société d'habitation du Québec concernant l'entente du programme de supplément au loyer, Accès Logis Volet III, numéro d'entente 6409, et ce, pour l'organisme Inter-Action pour l'autonomie en santé mentale;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond accepte le renouvellement d'entente de gestion établissant les modalités d'application du programme de supplément au loyer dans le cadre du « Programme Accès Logis » de la Société d'habitation du Québec, numéro d'entente 6409, et ce, pour la période du 1er juillet 2016 au 31 mars 2018.

85-04-16 **7. Office municipal d'habitation de New Richmond – Révision budgétaire 2016**

Considérant que la Ville a reçu une correspondance de la Société d'habitation du Québec concernant une demande de révision budgétaire de l'Office municipal d'habitation de New Richmond;

Considérant que des variations ont été apportées au niveau de divers postes budgétaires**;**

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'approuver la révision budgétaire 2016 de l'Office municipal d'habitation de New Richmond avec un nouveau déficit de l'ordre de trente-six mille deux cent quatre-vingt-un dollars (36 281 $).

86-04-16 **8. Règlement 1002-16 relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions et abrogeant le Règlement 808-06 – Adoption**

Considérant que le Conseil prend en compte le règlement relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions, portant le numéro 1002-16;

Considérant l'avis de motion donné par le conseiller M. Jacques Rivière lors de la séance du 7 mars 2016;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le directeur général mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le règlement relatif au remboursement des dépenses des membres du Conseil et du personnel de la Ville dans l'exercice de leurs fonctions et abrogeant le Règlement 808-06, lequel est identifié sous le numéro 1002-16.

87-04-16 **9. Autorisation de signature – Avenant au protocole d'entente – Fonds d'intervention stratégique régional (FISR)**

Considérant qu'un protocole d'entente concernant la mise en œuvre d'un système de signalisation des principaux attraits de la Ville de New Richmond est intervenu le 28 mars 2013, entre le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la Ville de New Richmond;

Considérant que ledit protocole prévoyait le versement du Ministère d'une aide financière de cent mille (100 000 $) et que des argents sont toujours disponibles;

Considérant que le fonds d'intervention stratégique régional est à ce jour sous la responsabilité du ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation;

Considérant qu'il est souhaitable de reporter la date de fin du projet au 31 décembre 2016 et, par conséquent, la date de remise d'un rapport d'activités et d'utilisation de la subvention;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur général à signer pour et au nom de la Ville, l'avenant au protocole d'entente concernant le Fonds d'intervention stratégique régional (FISR), et ce, afin de modifier la date d'échéance du projet au 31 décembre 2016.

88-04-16 **10. Demande de cautionnement – Centre de la petite enfance pouce-pousse**

Considérant que le Centre de la petite enfance Pouce-Pousse inc. est un organisme à but non lucratif;

Considérant que pour la réalisation du projet de construction d'un deuxième centre, il y a un manque à gagner d'un montant de quarante-trois mille trois cent soixante-seize dollars (43 376 $);

Considérant que la Ville a émis la volonté d'autoriser une subvention de ce montant, et ce, par sa résolution 91-04-15;

Considérant que le Centre de la petite enfance Pouce-Pousse inc. désire obtenir un prêt d'une institution financière au montant de quarante-trois mille trois cent soixante-seize dollars (43 376 $), remboursable sur cinq (5) ans;

Considérant que cette institution financière exige que la municipalité se rende caution de cette obligation;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond se porte caution en faveur du Centre de la petite enfance pouce-pousse inc. d'un montant de quarante-trois mille trois cent soixante-seize dollars (43 376 $), pour cinq (5) ans, selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'annexe « A ». Par le fait même, le maire et le directeur général sont autorisés à signer tous documents pertinents à cet effet.

89-04-16 **11. Représentant au conseil d'administration de la Corporation CAPA inc.**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer monsieur Cyprien Cotton à titre de représentant au sein du conseil d'administration de la Corporation CAPA inc. – Immeuble la Seigneurie, et ce, pour la période du 1er avril 2016 au 1er avril 2019.

90-04-16 **12. Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat – Assises annuelles 2016 de l'UMQ**

Attendu que lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (COP21) tenue à Paris en décembre 2015, les municipalités ont été appelées à la mobilisation comme acteurs clés dans la lutte contre les changements climatiques;

Attendu que dans le cadre du Sommet des élus locaux pour le Climat tenu le 4 décembre 2015 à l'hôtel de ville de Paris, les élus locaux et régionaux des cinq (5) continents présents se sont engagés collectivement à :

- Promouvoir et dépasser, dans toute la mesure de leur autorité, les objectifs de l'Accord de Paris 2015, négociés lors de la COP21;
- Produire et mettre en œuvre des stratégies participatives de résilience et des plans d'action afin de s'adapter au nombre croissant de catastrophes liées aux changements climatiques d'ici 2020;
- Réduire de 3,7 gigatonnes les émissions annuelles de gaz à effet de serre dans les zones urbaines d'ici 2030;
- Soutenir des objectifs ambitieux en faveur du climat, tels que la transition vers une énergie 100 % renouvelable sur nos territoires ou une réduction de 80 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050;
- S'engager dans des partenariats mutuels et avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour développer la coopération, mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités, multiplier les solutions en faveur du climat, élaborer des outils de mesure et promouvoir des mécanismes financiers innovants et les investissements verts.

Attendu que pour atteindre ces objectifs ambitieux, ces élus locaux et régionaux se sont engagés à soutenir l'« Engagement de Paris » présenté par la présidence de la COP21, à renforcer les initiatives des réseaux de villes et de régions, à soutenir la plateforme NAZCA des Nations Unies ainsi que la Feuille de route sur le climat pour les villes et gouvernements locaux, afin d'assurer la visibilité de ces initiatives;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont également reconnu que leurs collectivités ont besoin d'accéder plus facilement à la finance verte, de disposer d'une plus large autonomie budgétaire et d'une capacité réglementaire accrue afin d'amplifier leurs actions;

Attendu que ces élus locaux et régionaux ont appelé à la responsabilisation de chaque niveau de gouvernement afin que chacun contribue au maximum de ses capacités à lutter contre les changements climatiques;

Attendu que ces élus locaux et régionaux se sont engagés à coordonner leur action pour le climat, dans la perspective de la conférence HABITAT III de 2016 et qu'ils se sont unis avec les organisations internationales, les gouvernements nationaux, le secteur privé et la société civile pour répondre au défi du changement climatique et protéger la planète Terre;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers :

Que la Ville de New Richmond endosse la Déclaration du Sommet des élus locaux pour le Climat du 4 décembre 2015, laquelle propose que les élus municipaux des cinq (5) continents s'engagent collectivement à lutter contre le dérèglement climatique;

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

SERVICE DES LOISIRS

91-04-16 **13. Unité régionale loisir et sport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine**
13.1 Demande d'adhésion pour l'année 2016-2017
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement d'un montant de deux cent quarante-trois dollars (243 $) à l'Unité régionale loisir et sport, et ce, afin d'adhérer à cet organisme pour l'année 2016-2017.

92-04-16 **13.2 Nomination de représentants à l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport**
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer madame Ann-Julie Leblanc, directrice du Service des loisirs ou sa remplaçante ainsi que madame Geneviève Braconnier, conseillère municipale, à titre de représentants de la Ville lors de l'assemblée générale de l'Unité régionale loisir et sport qui est prévue au début du mois de juin 2016.

93-04-16 **14. Triathlon du 3 juillet 2016 – Autorisation**
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le comité organisateur du triathlon de New Richmond à tenir l'événement dimanche, le 3 juillet 2016, et de circuler dans les rues municipales selon le tracé qui sera établi par le Service des loisirs.

94-04-16 **15. Cyclosportive Défi Vélo Rotary 2016 – 14 août 2016**
Considérant la demande déposée par le Club Rotary concernant leur activité « Cyclosportive Défi Vélo Rotary 2016 » qui se tiendra le 14 août 2016;

Considérant la noble cause de l'événement et ses retombées;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser l'utilisation par le Club Rotary des différentes infrastructures de la Ville, pour l'activité Cyclosportive Défi Vélo Rotary qui se tiendra le 14 août 2016 sur le territoire de la municipalité, et ce, concernant :

- L'autorisation de circuler dans les rues avec un départ et une arrivée au Club Ouvrier;
- L'utilisation du parc de la Pointe-Taylor ainsi que du sentier de marche;
- La gratuité de location du Camp à Jos;
- La collaboration comme l'an passé des employés du Service des loisirs et des travaux publics.

95-04-16 **16. Politique de tarification 2016 – Piscine Bruce-Ritchie**
Considérant les travaux de rénovation présentement en cours à la piscine Bruce-Ritchie;

Considérant qu'il y a lieu, de par ce fait, de réviser les différents coûts reliés à l'utilisation de la piscine afin de les adapter aux réalités économiques;

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la Politique de tarification 2016 de la piscine Bruce-Ritchie, et ce, tel que déposée.

96-04-16 **17. Programme d'assistance financière – Fête nationale du Québec 2016 – Autorisation de signature**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la directrice du Service des loisirs ou sa représentante à déposer une demande d'assistance financière auprès de la Société nationale des québécoises et québécois de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2016 à New Richmond.

97-04-16 **18. Demande d'autorisation – Stage d'intervention en loisir**

Considérant la demande reçue du Cégep de Rivière-du-Loup à l'effet d'accueillir une étudiante en technique d'intervention en loisir, pour l'hiver 2017;

Considérant que ce stage, d'une durée de quinze (15) semaines, n'a pas à être rémunéré;

Considérant qu'advenant le cas où dans la région, il n'y a pas quatre (4) stagiaires de choisis, le stage sera considéré comme étant dans une région « non ouverte », impliquant ainsi pour la directrice des loisirs ou l'agente d'animation, trois (3) déplacements à Rimouski pour des évaluations de suivi avec l'enseignant en charge;

Considérant que la venue d'une stagiaire d'intervention en loisir sera d'une grande aide pour le Service des loisirs;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser la venue d'une stagiaire d'intervention en loisir non rémunérée pour l'hiver 2017, et ce, pour une durée de quinze (15) semaines.

98-04-16 **19. Administrateurs – Service de cartes Desjardins – Ville de New Richmond (Piscine Bruce-Ritchie)**

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers de nommer monsieur Stéphane Cyr ainsi que mesdames Monique Barriault et Ann-Julie Leblanc à titre d'administrateurs pour le Service de cartes Desjardins, folio 15750. Par le fait même, les administrateurs ainsi nommés sont autorisés à signer tous les documents pertinents pour et au nom de la Ville.

99-04-16 **20. Rénovations – Piscine Bruce-Ritchie**

20.1 Avenant au marché no. 3

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'avenant au marché no. 3 concernant les travaux de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A6) ainsi qu'en ingénierie (ME01, ME02, ME03 et ME04), représentant un coût total de vingt-quatre mille deux cent cinquante-deux dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (24 252,99 $), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 11 mars 2016.

100-04-16 **20.2 Avenant au marché no. 4**

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'avenant au marché no. 4 concernant les travaux de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A5 et A7) ainsi qu'en ingénierie (ME05, ME06 et S11), représentant un coût total de trente-et-un mille neuf cent cinquante-trois dollars et seize cents (31 953,16 $), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 22 mars 2016.

101-04-16 **20.3 Avenant au marché no. 5**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter l'avenant au marché no. 5 concernant les travaux de rénovation de la piscine Bruce-Ritchie, tel que présenté par l'entrepreneur Construction L.F.G. inc., concernant les diverses directives de modifications en architecture (A8) ainsi qu'en ingénierie (MP-01, ME07 et S12), représentant un coût total de quatorze mille huit cent soixante-cinq dollars et quarante-cinq cents (14 865,45 $), taxes en sus, et ce, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages, en date du 30 mars 2016.

102-04-16 **20.4 Certificat de paiement no. 5**

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à Construction L.F.G. inc. du certificat de paiement no. 5 au montant de sept cent trente-trois mille deux cent vingt-six dollars et cinquante-neuf cents (733 226,59 $), taxes incluses, tel que recommandé par l'architecte Pierre Bourdages en date du 1er avril 2016. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

103-04-16 **20.5 Autorisation de paiement – GHD Consultants Ltée – Contrôle qualitatif des matériaux**

Considérant que la Ville, par sa résolution 318-12-15, a mandaté la firme GHD Consultants Ltée, afin d'effectuer le contrôle qualitatif des matériaux pour les travaux de rénovation à la piscine Bruce-Ritchie;

À cette cause, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement à la firme GHD Consultants Ltée d'un montant de mille huit cent quarante-cinq dollars et trente-cinq cents (1 845,35 $), taxes incluses, et ce, pour le contrôle qualitatif des matériaux. Il est entendu que ce paiement sera pris à même le Règlement 986-15.

URBANISME

104-04-16 **21. Demande de dérogation mineure – 188, boulevard Perron Est**

Considérant qu'une demande de dérogation mineure a été déposée pour le 188, boulevard Perron Est :

a) Afin de rendre la propriété conforme à l'article 12.1 du Règlement de zonage 927-13 : accepter une marge de recul latérale de la résidence à une distance minimale de 0,30 mètre au lieu des 2 mètres prescrits.

Considérant qu'un avis public a été publié dans le journal l'Informateur, édition du 25 février 2016;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis concernant cette demande de dérogation à son assemblée du 23 mars 2016;

Considérant qu'aucune personne ou organisme n'ont émis de commentaires relativement à cette demande de dérogation mineure;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la dérogation mineure requise pour le 188, boulevard Perron Est, soit acceptée telle que demandée et que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre tous les documents pertinents à cette demande.

105-04-16 **22. Prolongement de la rue Landry**

22.1 Autorisation de dépenses – Subdivision des lots 5 895 505 et 5 895 506

Considérant qu'une nouvelle résidence sera construite au bout de la rue Landry en mai prochain;

Considérant la nécessité pour l'éventuelle résidence d'être bornée à une rue ou un cercle de virage;

Considérant que le propriétaire du terrain concerné a proposé à la Ville de lui céder une bande de terrain de cinquante (50) pieds afin de permettre à la Ville d'accéder au secteur de la Côte à Buster et d'y faire éventuellement, un développement résidentiel;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le paiement des dépenses encourues pour la subdivision des lots 5 895 505 et 5 895 506 situés sur la rue Landry, notamment les frais de subdivision à l'arpenteur géomètre, les frais de notaire ainsi que les frais de branchement à l'aqueduc. Par le fait même, le maire et la greffière sont autorisés à signer tous documents pertinents à l'acquisition du lot 5 895 505, à des fins publiques.

22.2 Règlement 1005-16 décrétant le prolongement de la rue Landry – Avis de motion

Un avis de motion est donné par la conseillère Mme Geneviève Braconnier à l'effet que le Règlement 1005-16 décrétant le prolongement de la rue Landry, sera adopté à une séance ultérieure.

106-04-16 **23. Autorisation d'émission de permis – Plan d'intégration et d'implantation architectural – PIIA (Règlement 802-05)**

23.1 129, route 132 Ouest

Considérant le demande d'émission de permis déposée pour la modernisation de l'architecture extérieure du secteur des motels du 129, route 132 Ouest;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 22 mars 2016;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour la modernisation de l'architecture extérieure du secteur des motels du 129, route 132 Ouest, et ce, selon la coloration numéro 4 proposée.

107-04-16 **23.2 124, boulevard Perron Ouest (S.A.Q.)**

Considérant le demande d'émission de permis déposée pour les trois (3) enseignes à être installées pour le 124, boulevard Perron Ouest;

Considérant les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émises lors de leur réunion du 22 mars 2016;

À ces causes, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme à émettre un permis pour les trois (3) enseignes à être installées pour le 124, boulevard Perron Ouest, et ce, selon le plan proposé.

108-04-16 **24. Règlement 1003-16 modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13 dans le but d'y ajouter les zones de type Ef – Adoption du premier projet**

Considérant que le Conseil prend en compte le premier projet du Règlement modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13 relatif à l'ajout des zones de type Ef, portant le numéro 1003-16;

Considérant que tous les membres du Conseil déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la Loi, l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne l'objet du projet du règlement, sa portée ainsi que son application;

À ces causes, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu par les conseillers d'adopter le premier projet du Règlement modifiant l'article 10.2.2 du Règlement de zonage 927-13 relatif à l'ajout des zones de type Ef, lequel est identifié sous le numéro 1003-16.

TRAVAUX PUBLICS

109-04-16 **25. Balayage des rues**

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de trois (3) entreprises et se terminant le 30 mars 2016 pour le balayage des rues, pour un contrat représentant un total de cinquante (50 heures);

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

	Soumissionnaires	
	9253-7067 Québec inc. (Steven McWhirter)	Les Entreprises G. Couture & Fils inc.
Taux horaire (50 heures)		
Option 1 (avec opérateur)	130,00 $ / heure	129,90 $ / heure
Montant total (taxes incluses)	7 473,38 $	7 467,63 $
Option 2 (sans opérateur)	95,00 $ / heure	106,95 $ / heure
Montant total (taxes incluses)	5 461,31 $	6 148,29 $

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée de M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la plus basse soumission conforme reçue, et de retenir l'option 2, déposée par 9253-7067 Québec inc. (Steven McWhirter) au montant de quatre-vingt-quinze dollars (95 $) l'heure pour le balayage des rues, pour un contrat représentant un total de cinquante (50) heures.

Tel que stipulé dans l'appel d'offres, la durée du contrat est indéterminée. Lorsque les 50 heures seront complétées, le contrat pourra être considéré comme terminé.

110-04-16 **26. Appel d'offres – Camionnette ½ tonne 2016 – Service des travaux publics – Fonds de roulement**

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectué auprès de deux (2) concessionnaires, se terminant le 4 avril 2016, pour l'acquisition d'une camionnette ½ tonne 2016 pour le Service des travaux publics;

Considérant la réception de deux (2) soumissions;

Soumissionnaire	**Véhicule offert : marque, modèle et année**	**Montant taxes incluses**
Automobiles Mauger Ford inc.	Ford F-150 2016	43 648,05 $
A.P. Chevrolet Buick inc.	Chevrolet Silverado 2016	42 648,83 $

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée de M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers d'accepter la plus basse soumission conforme reçue du concessionnaire A. P. Chevrolet Buick inc. au montant de quarante-deux mille six cent quarante-huit dollars et quatre-vingt-trois cents (42 648,83 $), taxes incluses. Il est entendu que cette dépense sera prise à même le fonds de roulement.

Affaires nouvelles

111-04-16 **27. Commission de protection du territoire agricole du Québec – Demande d'appui – Dossier Michel Courte**

Considérant la demande d'utilisation à des fins autres qu'agricoles déposée pour les lots 5 320 622 (ptie) et 5 321 595 (ptie) par monsieur Michel Courte;

À cette cause, sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté par les conseillers que la Ville de New Richmond appuie la demande compte tenu que l'usage projeté est conforme à la règlementation en matière de zonage présentement en vigueur.

Période de questions (Affaires du public)

Un propriétaire de chalet demande des explications concernant le fait que le montant demandé sur son compte de taxes municipales pour le service d'aqueduc a subi une augmentation comparativement aux années passées.

Un citoyen tient à remercier le Conseil municipal pour l'acquisition du camion-citerne. Il fait également la remarque que la problématique concernant l'intersection de la route 132 Est et du chemin de Saint-Edgar persiste. Il s'informe également pour savoir s'il y a une règlementation concernant le trafic lourd dans le secteur de Saint-Edgar.

Des félicitations sont adressées par une citoyenne aux pompiers volontaires pour leur travail très efficace.

Un citoyen remet au Conseil municipal d'anciennes photographies prises lors de la signature du contrat pour la construction de l'aréna ainsi que de la première pelletée de terre.

Des contribuables signalent que plusieurs lampadaires décoratifs situés au centre-ville, sur le boulevard Perron Ouest, semblent défectueux ou inopérants.

Un citoyen demande des explications complémentaires en regard à la nouvelle tarification de la piscine Bruce-Ritchie.

Une contribuable demande s'il serait possible d'installer des pancartes dans la 5e Rue indiquant « Attention à nos enfants », et ce, pour des questions de sécurité. Elle demande également s'il serait possible de faire réduire la vitesse à cet endroit à 30 kilomètres/heure.

Clôture de l'assemblée
L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée, il est 20 h 51.

Président	Secrétaire
Éric Dubé, maire	Céline LeBlanc, greffière